



Le jeudi 17 juin 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Culturel, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 11 juin 2021 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, Dorothée GENASI, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, Mme Héléne ROBERT

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Bernard CAUDAL (à M. Pierre ZIMMERMANN), M. Martin LEPOUTRE (à Mme Béatrice LAURENCEL), Mme Stéphanie COMPERE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE), M. Pierre DELZENNE (à M. Eric DESREUMAUX), M. André HIBON (à Mme Héléne ROBERT)

Absente excusée : Mme Marie-Andrée SION

N° 21-2-13

URBANISME

Consultation administrative
Modification simplifiée du PLU2

Avis du Conseil Municipal
portant sur les projets de modification
des onze PLU de la Métropole
Européenne de Lille

Rapport de M. le Maire,

I. Présentation des projets de modification des onze PLU de la MEL :

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date, dit "PLU2". Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie située dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et a décidé d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitaient d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité des règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs à l'occasion des procédures de révisions des six plans locaux d'urbanisme supplémentaires adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre

d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification de certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernaient des propositions de modifications de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

Envoyé en préfecture le 21/06/2021
Reçu en préfecture le 21/06/2021
Affiché le 21/06/2021
ID : 059-215900903-20210617-21_2_13-DE

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de ces procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLU ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.).

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme et décide d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

II. Consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

III. Consultation et enquête publique

Le projet de modification des onze PLU de la MEL est consultable au siège de la MEL (en format papier), ou via le lien internet suivant : <https://documents-plu2.lillemetropole.fr/consultation>, puis cliquez sur « Dossier d'enquête publique », en page 2 cliquez sur la carte et choisissez le nom de la commune de Bondues

IV. Modifications pour la commune de Bondues

Sur le territoire de notre commune, outre des corrections mineures d'erreur de tracés au plan de dénominations et ajustements, le projet de modification du PLU prévoit :

- 3 inscriptions à l'IBAN (Inventaire des Bâtiments susceptibles de changer de destination en zone Agricole ou Naturelle) pour 3 ensembles bâtis patrimoniaux.
- *Café du Vert Bois / Rue Jean Baptiste Lebas*
- *Ferme Carette / Rue César Loridan*
Il est rappelé que cette ferme n'est plus en activité.
- *Ecuries du Château d'Hespel / Avenue de Wambrechies*
- Une modification de zonage
- *Hameau des Lazaristes / Pavé des Bois Blancs – Modification du zonage de l'UAR 4.2 en UAR 6.2 avec inscription d'un SPA normal*

Au regard des projets de modification prévus et présentés et des discussions en séance :

- le Conseil municipal émet un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

La Métropole Européenne de Lille en sera informée.

Travaux Préparatoires
Commission 1 du 8 juin 2021
Bureau du 25 mai 2021

Présents :	27
Pouvoirs :	5
Votants :	32
Abstention :	2 (A.Hibon, H.Robert)
Exprimés :	30
Pour :	30



Le Conseil
adhère à la proposition et dessus
ainsi fait et délibère en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire